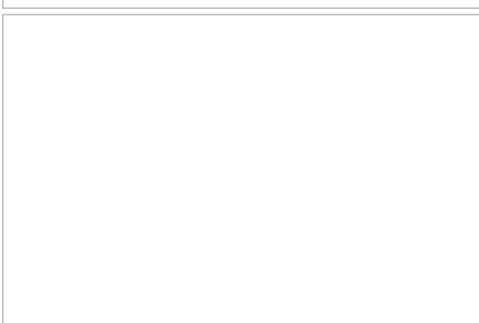
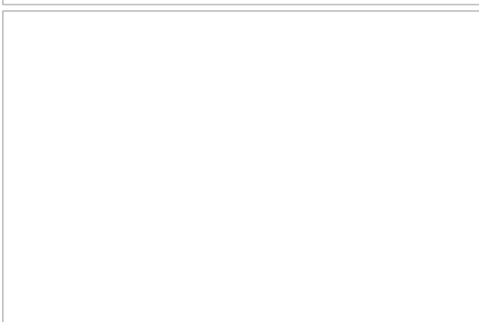
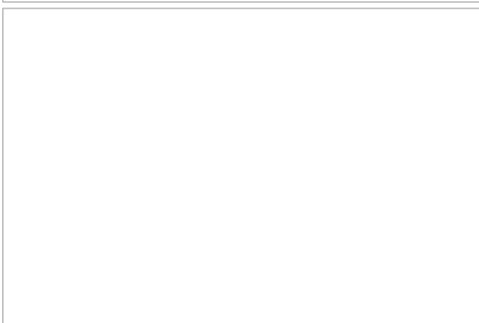
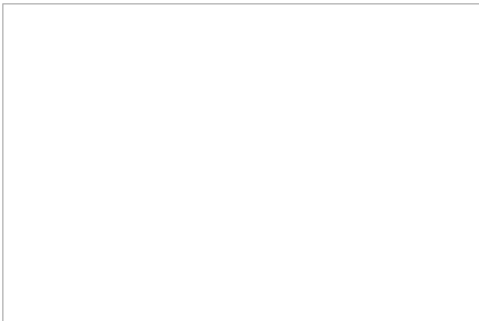
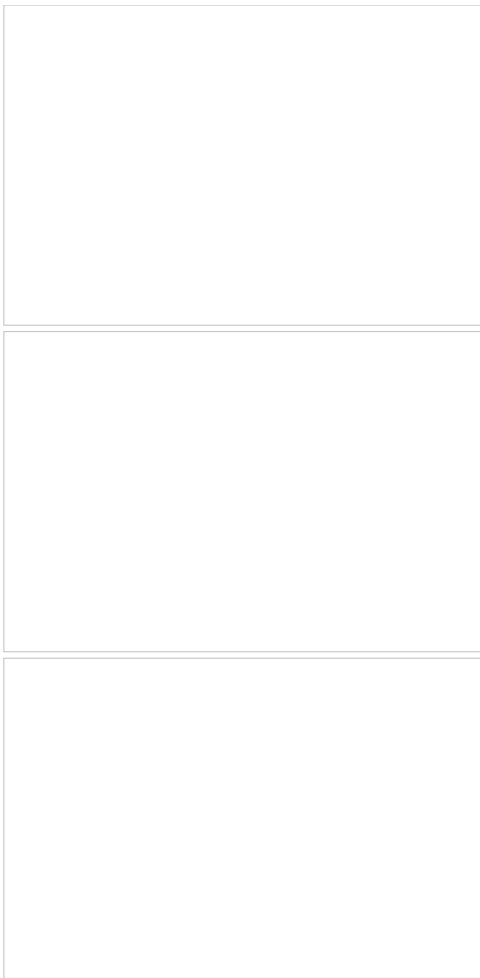


[Continuité du service public#2] Les agent.e.s de la ville mobilisé.e.s

Les agents du CCAS de Sevrans au plus près des besoins des personnes âgées et des résidents des Glycines : distribution de couscous (préparé par la crèche Pont-Blanc), baguettes offertes par la boulangerie avenue du Général-Leclerc, portage de repas, courses aux supermarchés...





[CCAS de Sevrans](#)

Sa compétence, définie par les articles 137 et suivants du Code de la famille et de l'aide sociale, est :

- de mener une action générale de prévention sociale (aides facultatives allouées par une commission : secours d'urgence, réduction des frais de restauration scolaire, bons alimentaires...)
- d'assurer la mise en oeuvre des compétences du conseil départemental et de l'Etat en matière d'action sociale : RSA, aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées (carte de stationnement, forfait Améthyste, demande de cartes d'invalidité ou de priorité...)

Toutes les personnes en situation de précarité sont accueillies, suivies, aidées ou orientées par les services spécialisés du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevrans (CCAS). Le CCAS renseigne, instruit et gère les dossiers.

En savoir plus :

La commission du CCAS attribue, après examen de la demande, des aides de première nécessité.

À télécharger

[Formulaire d'aide médicale d'Etat](#) (.pdf - 236.3 Ko)

[Formulaire CMU ACS](#) (.pdf - 4.36 Mo)

[Certificat ophtalmologique pour les personnes malvoyantes](#) (.pdf - 1.04 Mo)

[Certificat médical handicap MDPH](#) (.pdf - 445.3 Ko)

[Formulaire bilan auditif](#) (.pdf - 418.16 Ko)

[Demande de carte handicap](#) (.pdf - 80.63 Ko)

Publié le 31 mars 2020